

Commission des Affaires générales, des Relations
internationales, du Règlement et du Contrôle des
communications des membres du Gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

12 AVRIL 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «État des lieux des équipements numériques mis à disposition des écoles et des élèves».....	3
1.2	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Mise en œuvre de l'accord visant à solliciter davantage de numéros INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité)»	5
1.3	Question de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Situation à Taïwan et point sur notre coopération».....	8
1.4	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Réforme de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement en alternance»....	10
1.5	Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Journées diplomatiques 2020 et 2022».....	13
1.6	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Suivi de la résolution du 27 avril 2022 concernant la mise en place en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un plan transversal, structurel, inclusif relatif à l'histoire coloniale belge et à ses conséquences» .	15
1.7	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Troisième édition de l'opération "Plaisir d'apprendre"».....	19
1.8	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius, intitulée «Suivi de la situation au bord du chaos en Israël».....	21
1.9	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Avenir du réseau des agents de liaison académique et culturelle (ALAC) (suivi)» ...	24
1.10	Question de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Décision du Canada à l'égard de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)»	26
1.11	Question de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Le Sahel, enjeu d'un califat djihadiste».....	29
2	Ordre des travaux	31

Présidence de Mme Hélène Ryckmans, vice-présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «État des lieux des équipements numériques mis à disposition des écoles et des élèves»

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Ma question est un peu technique et chiffrée; je la compléterai éventuellement par écrit. Monsieur le Ministre, lors de la séance plénière du 27 février, vous avez expliqué que le premier volet de la Stratégie numérique pour l’éducation, qui permet aux écoles de s’équiper, avait été financé à hauteur de 8,7 millions d’euros et avait permis l’achat de 23 760 ordinateurs dans 532 établissements. Concernant le deuxième volet relatif à l’équipement numérique des élèves, les 15 millions d’euros annuels dégagés ont permis de subventionner 10 222 appareils.

Pourriez-vous faire un nouvel état des lieux? En ce qui concerne le premier volet, il serait intéressant de savoir dans quelle proportion les ordinateurs achetés ont été distribués aux élèves ou sont restés dans l’équipement collectif. En effet, les écoles disposent de cet équipement, parfois distribué aux élèves qui en ont besoin et le demandent. Ce matériel reste parfois dans l’école lorsqu’il n’y a pas de demande. Parmi ces ordinateurs distribués, quelle proportion a-t-elle déjà été récupérée par les écoles? Quel est le stock d’ordinateurs disponibles aujourd’hui dans les établissements, que ceux-ci n’aient pas été distribués ou qu’ils aient été récupérés et/ou reconditionnés?

En ce qui concerne le deuxième volet, pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, depuis lesquelles est entré en vigueur l’Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 42 déterminant les conditions et les modalités d’octroi d’une intervention financière facilitant l’achat ou la location de matériels informatiques par les parents ou les personnes investies de l’autorité parentale au profit de leur enfant et afin de faciliter le suivi des apprentissages, quelle part du budget annuel de 15 millions d’euros a-t-elle été activée? Combien de bons d’achat, d’une part, et de bons de location, d’autre part, ont-ils été générés?

Annuellement, au total, à quelle hauteur les fonds de solidarité des écoles ont-ils été financés? Combien d’appareils ont-ils été achetés par ce biais? Combien d’interventions financières ont-elles été allouées par l’intermédiaire des fonds de solidarité et quel est leur montant moyen?

Enfin, les dernières statistiques disponibles relatives à la population scolaire et accessibles en ligne datent de 2020-2021. Disposez-vous de statistiques plus récentes? Quelle est la population scolaire concernée par le dispositif de la Stratégie numérique pour l'éducation? Quelle proportion de cette population scolaire a-t-elle été équipée chaque année scolaire, en activant les bons d'achat ou de location? De manière plus large, comment analysez-vous la situation actuelle dans les écoles? Concernant ces deux volets, prévoyez-vous des aménagements pour la suite? Si oui, lesquels?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Madame la Députée, votre question me permet de faire le point sur un dispositif qui me tient à cœur. Le premier volet du plan d'équipement numérique des élèves vise à équiper de matériel informatique individuel 5 % de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de matériel collectif. Cet équipement est prêté gratuitement aux élèves moyennant une convention de prêt, selon un ordre de priorité défini. Ce dispositif n'empêche pas certaines écoles de conserver une partie de ces ordinateurs, qui sont alors mis à disposition des élèves qui disposent peut-être d'un ordinateur à domicile, mais pas nécessairement à l'école. Le budget consacré à ce projet doit être utilisé pour mettre des ordinateurs à disposition des enfants dont les familles n'ont pas la capacité financière d'acquérir par elles-mêmes ce matériel.

Dans le cadre de ce projet, 533 établissements scolaires ont reçu 23 817 ordinateurs pour un montant de 8 795 265 euros sur les 10 millions d'euros disponibles. L'administration ne possède pas de données sur la proportion d'ordinateurs récupérés par les écoles ou sur les stocks existants. En effet, cet aspect de la gestion du parc informatique incombe aux référents numériques des écoles. Cependant, plusieurs rencontres ont été organisées avec l'administration afin de répondre aux différentes interrogations des écoles sur les objectifs du plan d'équipement numérique, le fonctionnement de l'application ONEL (Outils Numériques pour les Élèves) et l'utilisation du fonds de solidarité. Je précise que ce projet n'a pas pour objectif de permettre aux écoles de disposer de matériel informatique à titre gracieux, mais bien de mettre cet équipement à disposition des élèves.

En ce qui concerne le deuxième volet du dispositif, pour l'année scolaire 2021-2022, 7410 bons ont été générés pour un montant total de 555 750 euros, dont 5 562 bons d'achat et 1 848 bons de location. Pour l'année scolaire en cours, il s'agit de 5 583 bons générés pour un montant total de 837 450 euros, dont 5 027 bons d'achat et 556 bons de location.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le fonds de solidarité a été alimenté à hauteur de 520 253 euros, ce qui a permis l'acquisition de 6 479 ordinateurs dans 59 établissements scolaires. Pour l'année scolaire en cours, le fonds s'élève à 113 775 euros, soit 1 726 ordinateurs pour 15 établissements scolaires. Concrètement, depuis le

lancement du dispositif, 45 015 ordinateurs ont été acquis, ce qui représente un peu moins de 12 % de la population scolaire.

Le lancement du dispositif a pris un peu trop de temps à mon goût. La consommation budgétaire était insatisfaisante, raison pour laquelle j'ai proposé au gouvernement de doubler la prime de 75 euros par appareil. En effet, la prime initiale de 75 euros semblait insuffisante pour certaines familles. Désormais, la prime s'élève à 150 euros, ce qui permet de prendre en charge quasiment la moitié du coût de l'ordinateur. Les retours de terrain sont très encourageants et l'engagement pour le projet ne cesse de croître.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de m'avoir transmis ces chiffres, que j'analyserai attentivement. Je constate que sur les deux enveloppes budgétaires, que ce soit sur le premier ou le deuxième volet, il y a encore un peu de marge de manœuvre. Cela vaut la peine que la Fédération Wallonie-Bruxelles continue à sensibiliser les écoles notamment celles qui, peut-être, sont les plus éloignées du numérique et qui n'ont pas toujours activé tout ce qu'elles pouvaient.

En posant cette question, je craignais que l'on ne puisse pas vérifier que certaines écoles de l'enseignement secondaire n'aient pas assez d'ordinateurs à prêter et que, pour d'autres écoles, des ordinateurs ne soient pas prêtés, car le besoin n'est pas le même, les écoles ayant des profils très différents. Cette crainte se vérifie étant donné que l'administration ne dispose pas de chiffres.

Je conçois qu'il est compliqué pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de disposer de ces données. Cependant, il faudrait voir avec les pouvoirs organisateurs, peut-être par l'entremise de la ministre de l'Éducation, s'il est possible qu'ils collectent dans chaque réseau les données chiffrées sur les besoins existants et les ordinateurs non utilisés ou rarement utilisés. Dans les faits, ces situations peuvent se produire et demeurer pourtant invisibles en l'absence de données chiffrées. Globalement, c'est un beau projet. Je suis contente aussi que les retours d'expérience du terrain soient d'autant plus positifs que l'aide a été doublée.

1.2 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Mise en œuvre de l'accord visant à solliciter davantage de numéros INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité)»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Le débat autour du master en médecine à l'Université de Mons (UMONS) et du master de spécialisation en médecine générale à l'Université de Namur (UNamur) a eu le mérite de remettre sur la table l'essentielle question des moyens à déployer dans la lutte contre la pénurie de médecins.

Dans ce cadre, un point important porte sur le nombre global de numéros INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité). Le gouvernement a en effet décidé de solliciter de l'autorité fédérale les augmentations nécessaires en termes

de numéros INAMI afin de lutter contre la pénurie de médecins et, en particulier, de médecins généralistes.

L'accord qui est intervenu l'an dernier et qu'on peut qualifier de véritablement historique constituait déjà un pas significatif en ce sens, puisqu'il prévoit une augmentation de 50 % du nombre de numéros INAMI, qu'il efface la dette et qu'il supprime la clé de répartition 60-40 entre francophones et Flamands. En effet, cette clé était complètement absurde.

Mais le gouvernement a décidé d'aller un pas plus loin, ce qui constitue une étape essentielle pour lutter contre la pénurie qui se fait de plus en plus durement ressentir sur le terrain.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, quelles initiatives prenez-vous pour mettre en œuvre cette importante décision du gouvernement? Qu'allez-vous faire pour obtenir plus de numéros INAMI conformément à l'accord intervenu avec le fédéral? Finalement, dans quel calendrier entendez-vous agir?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Le 6 avril 2023, le gouvernement a approuvé en première lecture l'avant-projet de décret qui entérine l'accord du 25 mars 2023 relatif aux habilitations dans l'enseignement supérieur et à la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») contient trois volets: l'octroi des 57 habilitations proposées par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES); les mesures complémentaires visant particulièrement les habilitations relatives à la médecine; la réforme du dispositif pour mieux cadrer la délivrance de nouvelles habilitations, notamment en responsabilisant davantage les établissements d'enseignement supérieur, et ce, sans entraver la modernisation de l'offre de formation. Les autres volets de l'accord visent plus spécifiquement l'offre de formation en médecine générale et la quantité de médecins généralistes sur le territoire francophone. La Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles sera sollicitée pour l'augmentation des sous-quotas de médecins généralistes dès 2023-2024, puisqu'il s'agit d'une compétence communautaire.

Une étude sur l'évolution de l'offre de formation en médecine générale sera réalisée, suivie d'une étude indépendante qui analysera le lien entre la création de masters en médecine et l'installation de médecins généralistes dans des zones en pénurie ou à risque de pénurie de médecins.

La lutte contre les pénuries locales de médecins est principalement entre les mains des Régions, au travers de leurs compétences de développement du territoire, et de l'État fédéral, compétent dans la fixation des quotas de numéros de l'INAMI. La dernière partie de l'accord y fait d'ailleurs référence.

Cet accord est historique: cela faisait 25 ans que nous n'avions pas trouvé de tel système, compte tenu de la complexité de la situation, des besoins formulés par nos voisins flamands et des impératifs fixés par le gouvernement fédéral.

La Fédération Wallonie-Bruxelles plaidera auprès des Régions et des pouvoirs locaux pour renforcer les aides régionales et locales à l'installation des médecins dans les zones en pénurie.

En outre, sur la base des travaux à venir des commissions communautaires et fédérale de planification de l'offre médicale, la Communauté française sollicitera auprès de l'autorité fédérale les éventuels ajustements nécessaires des numéros INAMI, afin de lutter contre la pénurie de médecins et, en particulier, de médecins généralistes. Cet objectif figure dans l'accord. Pour ce faire, il nous faut cependant attendre les recommandations et les conclusions des travaux menés par les différentes commissions de planification de l'offre médicale. À défaut, nous risquons d'ouvrir un débat que nous ne pourrions pas alimenter sérieusement, ce qui ne ferait que fragiliser notre position. Il est important d'avancer concrètement et d'obtenir plus de numéros INAMI. Dans le cadre d'un accord global, le travail sera concerté avec les autres niveaux de pouvoir, le niveau fédéral et la Flandre.

Nous n'en sommes qu'au début des travaux, mais l'ensemble du gouvernement est très attentif à cette question. Nous prendrons toutes les initiatives nécessaires pour faire avancer ce dossier.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je me réjouis une nouvelle fois de l'octroi des habilitations et nous discuterons des textes lorsqu'ils arriveront sur la table du Parlement.

Pour l'aspect médical, la question essentielle est la lutte contre les pénuries. Vous avez évoqué les sous-quotas et le rôle des commissions de planification. C'est évidemment un levier sur lequel il faut travailler pour réorienter les candidates vers la médecine générale.

Le deuxième levier est le nombre total de numéros INAMI. La situation est complexe et demande une concertation avec les Flamands. Vous avez souligné que l'accord est historique, en ce sens qu'il permet d'augmenter de 50 % le nombre total de numéros INAMI. Sur le terrain, la situation reste compliquée et il faudrait aller plus loin encore. Les choses doivent être faites de manière pragmatique, efficace et structurée.

Nous attendrons les rapports des commissions de planification qui travaillent sur le sujet; mais il est nécessaire de se donner un calendrier, sans perdre de temps. Je compte beaucoup sur la mise en place, au plus vite, de l'organe interfédéral, en vertu de l'accord intervenu l'année passée. Il convient d'insister auprès des autres partenaires pour progresser rapidement en la matière et il faut que la Fédération Wallonie-Bruxelles joue son rôle et rappelle les engagements du fédéral.

1.3 Question de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Situation à Taïwan et point sur notre coopération»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Des liens d’amitié et de coopération lient Taïwan à la Belgique et à la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis de nombreuses années. Nos rapports sont de qualité et la volonté commune de dresser des ponts entre cette île et notre Fédération est réelle. Taïwan est un partenaire démocratique et nous ne devons jamais l’oublier. Taïwan est dans le camp des démocraties.

Taïwan compte 24 millions d’habitants et dispose de son propre drapeau, de sa propre monnaie, de sa propre langue et de sa propre armée. Malgré tout, Pékin considère Taïwan comme une province rebelle qui devrait revenir dans son giron. Cet avis est frontalement rejeté par le gouvernement taïwanais.

Ces derniers mois, au vu de l’augmentation drastique du budget de la Défense par le gouvernement chinois et à la suite des menaces de «riposte» en cas de rencontre entre la présidente taïwanaise et le président de la Chambre des représentants des États-Unis, Taïwan craint plus que jamais le scénario d’une invasion chinoise. Taïwan craint de subir le même sort que l’Ukraine, qui subit l’agression de la Russie.

Lors de son déplacement aux États-Unis, la présidente taïwanaise a finalement bien rencontré le président de la Chambre des représentants. Tout le monde aura remarqué que la Chine a lancé des manœuvres d’intimidation dans le golfe de Taïwan à la suite de cette rencontre.

Monsieur le Ministre-Président, mes questions visent à y voir plus clair sur l’avenir des relations entre Taïwan et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourriez-vous faire le point sur notre coopération avec ce pays?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment pris part au Salon international du livre de Taipei (TIBE). Quel est le bilan de cette participation?

Quelle est votre analyse de la menace constante et de plus en plus inquiétante qui plane sur Taïwan, à savoir celle d’une éventuelle agression par le voisin chinois? Vous êtes-vous entretenu avec votre homologue fédéral, ou même européen, à ce sujet? La situation me semble préoccupante à plus d’un titre.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, je vous confirme l’excellente collaboration, qui se poursuit depuis plusieurs années, entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le partenaire taïwanais, notamment sur le volet académique et culturel. Ce partenariat se déroule dans le champ administratif.

En 2019, un mémorandum d’entente portant sur la coopération en matière d’enseignement a été signé par notre Administration générale de l’enseignement (AGE) et le ministère taïwanais de l’Éducation. Ce texte vise trois objectifs principaux: favoriser l’établissement de partenariats, échanger de bonnes pratiques dans le domaine pédagogique entre les ministères et permettre une collaboration

en matière d'enseignement des langues. Cet accord a eu des retombées concrètes, avec l'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2019, d'une délégation de directeurs d'établissements taiwanais en prospection auprès de plusieurs opérateurs, comme des écoles, l'Euro Space Center et le CERAN, en vue de l'établissement de jumelages entre les écoles et l'accueil de classes taiwanaises en voyage éducatif en Belgique.

En 2019, WBI et le *Taipei Representative Office* à Bruxelles ont signé une convention visant l'instauration d'un programme d'échange d'auxiliaires de conversation. Chaque année, trois auxiliaires francophones sont sélectionnés et envoyés par WBI à Taïwan pour enseigner le français. Trois auxiliaires de mandarin sont accueillis dans des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce programme est effectif depuis 2021. Les auxiliaires sont actuellement en poste de part et d'autre.

L'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) dispose d'un conseiller économique et commercial en poste à Taipei. En partenariat avec l'AWEX, WBI mène plusieurs opérations. Citons le déploiement de l'action «Lisez-vous le belge?» et l'organisation en 2022 d'un espace francophone Wallonie-Bruxelles à la bibliothèque nationale de Taichung avec un don important de livres. La participation à l'important salon international du livre de Taipei est l'une des activités phares de WBI à Taïwan. La 31^e édition s'est tenue du 31 janvier au 5 février dernier. Il s'agit d'un des salons les plus importants de cette région. Il constitue une véritable porte d'entrée vers l'Asie. La Fédération Wallonie-Bruxelles y est présente depuis de nombreuses années déjà. Cet événement met en évidence la production éditoriale en bande dessinée et en littérature jeunesse. Notre stand a réuni pas moins de onze éditeurs. Au vu de l'attrait que suscite la production belge francophone, notre souhait est d'encore agrandir le stand et notre présence pour les futures éditions.

Concernant les relations entre la Chine et Taïwan, la Belgique, tout comme l'Union européenne, appelle avant tout au dialogue entre les parties et à la désescalade dans le conflit.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-président, je retiens votre volonté d'intensifier les partenariats avec Taïwan à travers WBI et l'AWEX. Je m'en réjouis. L'isolement de Taïwan, notamment sur le plan diplomatique, a pour conséquence que le pays ne peut bénéficier de véritables relations internationales sous peine de sévères menaces chinoises. Il est contraint de développer des relations quasi clandestines avec les autres états. Il est donc important de marquer notre présence aux côtés de cette démocratie.

Je n'ai pas voulu étoffer ma question avec des éléments qui ne figuraient pas dans mon texte, mais je ne vous cacherais pas que la position du président Emmanuel Macron sur Taïwan – je ne suis manifestement pas le seul à m'en émouvoir – m'interpelle. Je suis heureux d'entendre que la position de la Belgique est nette

et prône le dialogue et la désescalade. Au-delà de cela se pose la question du respect du droit international. Qu'il s'adresse à la Fédération de Russie ou à la République populaire de Chine, notre discours doit rester identique et ne doit souffrir aucune variation ni faiblesse.

Certes, à l'évocation des questions internationales auprès de nos concitoyens, nous revient systématiquement la rengaine que notre pays connaît suffisamment de difficultés que pour s'occuper de problèmes lointains. C'est bien sûr oublier les répercussions des tensions qui règnent à quelques milliers de kilomètres de chez nous. On le constate avec la Russie. Imaginer qu'un embrasement à Taïwan n'aurait aucun impact chez nous est une vue de l'esprit. Sachant qu'un tiers du commerce mondial passe par le détroit de Taïwan, une dégradation de la situation générerait d'énormes difficultés pour nous. Dans un monde globalisé, les questions migratoires et économiques nous concernent tous. Mais au-delà de cela, sur le plan des valeurs, du respect des droits humains et du droit international – sur lesquels je reviens régulièrement dans le cadre de la Francophonie et même si nous sortons un peu de son cadre ici –, j'estime qu'il nous faut réaffirmer ces principes et je suis heureux de vous entendre le faire.

1.4 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Réforme de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement en alternance»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez accordé au journal *«Le Soir»* une interview le 23 mars dernier sur la réforme de l'enseignement qualifiant et en alternance. La trame de fond de votre interview consistait à dire qu'il ne fallait pas de tabou dans le processus de cette réforme et qu'il fallait casser les codes. Parmi ces codes, figure le changement d'état d'esprit des parents qui mettent la filière de l'enseignement général sur un piédestal. Cet élément est intéressant, voire déterminant dans la revalorisation de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement en alternance.

Vous évoquiez cette problématique sans véritablement aborder de piste de solution. Pourquoi les parents ont-ils une si piètre image de l'enseignement qualifiant tandis qu'ils plébiscitent l'enseignement général? C'est tout simplement parce que dans notre société, les parents sont convaincus que dans la compétition acharnée qui existe pour que leurs enfants puissent accéder aux classes sociales supérieures et/ou dirigeantes de notre société, il faut passer par l'enseignement général et nécessairement par l'université. L'enseignement qualifiant et l'alternance ne leur permettraient pas, selon eux, d'y accéder. La réalité ne leur donne pas totalement tort même si des personnes passées par l'enseignement qualifiant finissent par émerger.

Un deuxième élément qui renforce cette image auprès des parents, c'est la question de la formation en entreprise. Elle est absolument nécessaire. Néanmoins, elle doit également être de qualité et surtout faire le lien avec le cursus théorique

suivi par le jeune dans son école ou dans son centre de formation. Les études dans l'enseignement qualifiant et en alternance doivent aussi donner aux jeunes et à leurs parents des perspectives en matière d'études supérieures et d'ascenseur social. Et pour atteindre cet objectif, la formation en entreprise doit être de qualité, y compris dans le lien entre la formation pratique et la formation théorique. Vous avez évoqué la nécessité d'associer de plus grosses entreprises et les entreprises publiques. Certes, mais il faudra aussi mettre en place les outils permettant de changer l'image de cet enseignement qui souffre encore beaucoup du stéréotype selon lequel celles et ceux qui le fréquentent seront durant toute leur vie des employés manuels, des travailleurs exécutants.

Monsieur le Ministre-Président, quel rôle les entreprises peuvent-elles jouer dans la revalorisation de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement en alternance? Quelles sont les attentes du gouvernement vis-à-vis d'elles?

Quelle est la vision du gouvernement pour l'instauration d'une politique visant à inspirer les jeunes par des *role models*? Qu'est-ce qui est concrètement mis sur pied pour changer les mentalités et les pratiques, tant au niveau des entreprises, des parents que des jeunes eux-mêmes?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je me réjouis d'abord de constater que nous partageons mutuellement l'ambition de faire de l'enseignement qualifiant et de la formation en alternance des filières d'avenir pour notre jeunesse. Trop souvent délaissées ou choisies par défaut, ces filières peuvent être des vecteurs d'évolution et d'émancipation pour les élèves qui les fréquentent. Elles peuvent être porteuses d'emploi et garantes d'une insertion réussie.

Vous appuyez votre question sur une interview que j'ai donnée le 23 mars dernier. Je vous invite, si ce n'est déjà fait, à consulter l'«*État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance*», qui a été mis en ligne récemment. Ce rapport de 600 pages, commandé à l'ASBL Agir pour l'enseignement (APE), est solide, sérieux et exhaustif. Vous y retrouverez en page 279 et suivantes les messages clés relatifs aux employeurs, aux secteurs et aux partenaires sociaux. Parmi les constats dressés, on observe notamment qu'«une participation hétérogène des secteurs à l'alternance est observée, ouvrant une opportunité d'actions spécifiques en concertation avec les secteurs et employeurs concernés (le cas échéant, via les fonds sectoriels), et distinctes en fonction des dynamiques régionales. En particulier le taux de participation à l'alternance est plus faible au sein (i) des grandes entreprises (5-10 % des entreprises de plus de 50 travailleurs participant à l'alternance versus environ 33 % en France et environ 60 % en Allemagne), (ii) du secteur public, qui accueille moins de 1 % des apprenants en alternance».

Plutôt que de m'apitoyer sur ces chiffres, je veux y voir une marge de progression importante au regard de nos pays voisins, si nous parvenons à changer les mentalités et à résoudre les difficultés. Le déficit d'information est identifié comme

l'une des principales difficultés des employeurs en ce qui concerne l'alternance avec, d'un côté, la complexité de l'écosystème et, de l'autre, le manque d'information et la décentralisation des informations. Tout cela constitue autant de défis pour les employeurs. La promotion de la formation en alternance des employeurs apparaît par ailleurs sous-optimale, d'après les retours des acteurs.

L'Office francophone de la formation en alternance (OFFA), s'il a permis l'instauration d'un dialogue régulier entre acteurs de l'alternance et la mise en œuvre du contrat d'alternance, ne semble pas être parvenu à s'imposer comme le réel moteur du développement de l'alternance en Wallonie et à Bruxelles. On ne peut bien entendu pas imputer cette situation à l'OFFA seul. Je salue d'ailleurs les initiatives prises récemment afin de promouvoir le système de l'alternance au travers de la création de la marque Alt Plus et ses campagnes de promotion. Cependant, force est de constater que le développement de l'alternance nécessitera probablement une réflexion sur l'outil de pilotage qui lui serait le plus approprié.

Par ailleurs, si de manière générale les employeurs n'estiment pas qu'une augmentation des incitants financiers constitue la clé du développement de l'alternance, ils pointent cependant l'aspect peu lisible de ces derniers et les démarches trop complexes. Cela ne signifie cependant pas qu'il ne peut pas y avoir d'incitants.

Autre exemple, les acteurs mettent en avant une prise en compte insuffisante des besoins du monde du travail et une réactivité parfois insuffisante pour répondre à l'évolution de ces besoins. À cet égard, le projet de décret relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance, porté par ma collègue chargée de l'Enseignement, tente d'ores et déjà d'y apporter des réponses concrètes.

Enfin, le dernier point d'attention concerne, d'une part, les difficultés de recrutement et la pénurie d'apprenants et, d'autre part, paradoxalement, la difficulté de trouver des places de stage de qualité pour l'ensemble des apprenants. Afin de répondre rapidement à ces problèmes, je fonde beaucoup d'espoirs sur le premier volet et attends des avancées concrètes sur le renforcement de l'orientation positive des élèves, tel que prévu dans l'avis n° 3 du Groupe central, ainsi que dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Quant au second volet, je me réjouis de la mise en œuvre prochaine de l'outil de rencontre entre l'offre et la demande de stages.

Les travaux ne manquent donc pas et les pistes d'amélioration sont nombreuses. Un nouveau pacte doit être conclu entre les pouvoirs publics, les opérateurs de formation, l'enseignement et les entreprises afin de répondre aux besoins et attentes de chacun et de faire définitivement de l'enseignement qualifiant et de l'alternance des filières de grande excellence.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour toutes les informations fournies. Je vous confirme avoir reçu la brique de 600 pages. Je prendrai le temps de la décortiquer. Quand on compare notre situation avec les pays voisins, nous avons du pain sur la planche. Dans ces pays aussi, un travail de conviction est mené.

Lorsque nous avons créé la commission délibérative au niveau de la Commission communautaire française (COCOF) sur l’alternance, une des propositions formulées a été de porter l’effort dans l’enseignement général sur la communication et l’explication de ce qu’est l’alternance, le projet que cela pourrait représenter et les *role models* qui ont réussi. Ceux-ci désignent les personnes qui sont passées par l’enseignement qualifiant, qui ont bénéficié de l’ascenseur social et qui ont réussi. Sur le plan de la communication, elles doivent pouvoir être promues pour inspirer les jeunes, parce que l’image que ceux-ci et leurs parents en ont est encore très négative. Dans notre société, imprimer cette image de réussite dans l’esprit des jeunes permettrait de plus en plus de considérer l’enseignement qualifiant comme un enseignement d’émancipation. Par conséquent, il faut y mettre les moyens.

Vous avez énuméré toute une série de projets et de suggestions émis dans ce rapport à propos du rôle des entreprises. Il faut que le contrat ou le pacte qui sera signé entre les autorités publiques et ces entreprises soit vertueux et que les parents ne se disent pas que leurs enfants ne vont aller dans ces entreprises que pour servir du café. Ce sont des choses qu’on entend, de même que l’impression que leurs enfants, en allant dans telle ou telle entreprise, n’ont pas beaucoup appris. Il faut donc considérer les incitants et disposer d’un véritable pacte pour que ces enfants, en sortant de ces formations, puissent se dire: «J’ai appris quelque chose et j’ai réussi dans ma vie.»

(M. Jean-Charles Luperto, vice-président, prend la présidence)

1.5 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Journées diplomatiques 2020 et 2022»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, les Journées diplomatiques – qualifiées de wallonnes – sont organisées tous les deux ans par l’Agence wallonne à l’exportation et aux investissements étrangers (AWEX) et par Wallonie-Bruxelles International (WBI). Annulées en 2020 en raison de la pandémie, elles ont eu lieu en septembre 2022 et ont réuni les délégués généraux, les agents de liaison scientifique (ALS), les agents de liaison académique et culturelle (ALAC), ainsi que les chargés de projets et les conseillers économiques et commerciaux (CEC). Au total, 108 personnes y auraient participé.

Si des rencontres entre agents actifs à l’international sont sans doute utiles et nécessaires, je m’interroge sur plusieurs aspects de cet événement: d’une part, la pertinence de réunir toutes ces personnes de divers réseaux sectoriels dans un programme qui fait la part belle aux aspects commerciaux et économiques, lesquels

ne relèvent pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et, d'autre part, le coût, voire le surcoût d'une telle opération. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Comment les intérêts de la Fédération, en particulier sa dynamique et ses engagements culturels et scientifiques, sont-ils assurés lors de ces journées? Quel bilan tirez-vous de ces rencontres, du point de vue de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Je crains une déperdition de compétences et une perte de reconnaissance de la Fédération sur la scène internationale.

Par ailleurs, le coût des Journées diplomatiques 2022 ajouté à celui de l'annulation de l'édition 2020 interpelle. Interrogé en mai, le ministre Borsus prévoyait un budget de 950 000 euros pour l'édition 2022. La presse cite un coût total de 1,4 million d'euros, avec des factures d'hôtel à 600 000 euros et des frais d'annulation pour 2020 heureusement ramenés à 200 000 euros. Ces montants sont énormes! Dans un contexte de crise, de telles sommes paraissent injustifiées, voire injustifiables. Qui a fait ces choix? Quelle est la répartition des coûts entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne pour l'organisation de ces journées?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Rappelons tout d'abord le contexte qui a prévalu à l'organisation des Journées diplomatiques de 2022. Initialement prévues en 2020, elles ont été postposées en raison de la crise sanitaire. Dans ce cadre, une négociation avec la structure hôtelière a été menée par WBI et l'AWEX dans le but d'éviter une rupture de contrat qui aurait entraîné, selon WBI, le paiement de l'intégralité de la prestation, soit près de 600 000 euros. Un accord est intervenu pour acter une indemnité de 200 000 euros et réorganiser aux mêmes conditions les Journées diplomatiques en 2022.

Il est incontestable que ces journées sont essentielles. Elles permettent à nos réseaux de rester au fait des priorités stratégiques, mais aussi de rencontrer les acteurs institutionnels, économiques, académiques et culturels de la Wallonie et de Bruxelles.

Cinq objectifs prévalaient pour ces journées diplomatiques 2022: aligner les réseaux AWEX et WBI autour des lignes stratégiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles; mettre à jour la connaissance des réalités mondiales; rencontrer les partenaires pour écouter leurs besoins; partager les bonnes pratiques entre pairs pour contribuer à l'amélioration du service fourni à nos opérateurs; développer l'esprit d'équipe et l'appartenance à un écosystème en renforçant les synergies entre les différents réseaux.

Concernant le budget, le coût des différentes activités s'est élevé à 820 000 euros, hors frais de transport. Ce montant ne couvre pas non plus les dépenses des *International business Awards*, organisés par l'AWEX au même endroit que les journées diplomatiques, par intérêt de calendrier. En déduisant les 200 000 euros

d'indemnités et les 50 000 euros pris en charge par l'AWEX pour les *Export Days*, le budget de ces Journées diplomatiques 2022 s'élève à 570 000 euros, sur une durée de deux semaines, pour les 123 agents des réseaux.

Pour la prochaine édition, il me semble important que le format de ces Journées diplomatiques s'adapte au contexte budgétaire actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, tant pour le contenu que pour la durée de l'événement, et éventuellement pour le nombre de participants. Je suis en tous cas favorable à ce que les Journées diplomatiques de 2024 se déroulent sur une semaine tout au plus au lieu de deux, comme c'est le cas pour les journées diplomatiques organisées par l'État fédéral. Dans ce cadre, des discussions sont en cours entre mon cabinet et celui de mon homologue wallon au sujet de la prochaine édition.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, vous expliquez, de manière diplomatique, que les dépenses réalisées en 2022 sont problématiques. Le contexte économique et budgétaire était délicat – nous sortions à peine de la pandémie de Covid-19 – et les frais qui ont été exposés me semblent particulièrement élevés.

Je vous invite à investiguer davantage la manière dont les négociations se sont déroulées, en particulier au sujet de l'annulation de l'hôtel pour 2020. En période de crise sanitaire, ces frais d'annulation n'étaient normalement pas dus. La manière dont le contrat a été conclu interpelle. Ce sont des dépenses très élevées, que beaucoup de nos concitoyens ne comprendraient pas, malgré l'intérêt, je n'en disconviens pas, des Journées diplomatiques.

Comme vous le dites vous-même, il serait sans doute préférable d'organiser des réunions plus ciblées, moins longues et rassemblant les acteurs vraiment indispensables. En effet, certains membres qui ne sont pas nécessairement essentiels ont participé à ces rencontres. De mon point de vue, cette manière de procéder pose des problèmes. Je vous invite par conséquent à vous montrer plus vigilant à l'avenir, en tirant les enseignements du passé.

J'ai pris bonne note des cinq objectifs que vous avez rappelés, notamment, celui lié à l'alignement et au renforcement des synergies. C'est un sujet que j'aborde régulièrement. On peut regretter que les deux pieds de notre politique internationale ne soient pas traités de la même manière. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas s'aligner sur des objectifs purement économiques, car elle doit atteindre des objectifs spécifiques en ce qui concerne les relations internationales. Il faut préserver ces spécificités et les défendre avec toute l'énergie dont je vous sais capable.

(Mme Hélène Ryckmans, vice-présidente, reprend la présidence)

1.6 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée « Suivi de la résolution du 27 avril 2022 concernant la mise en place en Fé-

dération Wallonie-Bruxelles d'un plan transversal, structurel, inclusif relatif à l'histoire coloniale belge et à ses conséquences»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – En 2022, le Parlement a voté une résolution demandant à votre gouvernement la mise en place en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un plan transversal, structurel, inclusif relatif à l'histoire coloniale belge et à ses conséquences.

Depuis, plusieurs initiatives sur le sujet ont été prises à différents niveaux de pouvoir. Au Parlement fédéral, les travaux issus de la Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver (Commission spéciale «Congo – passé colonial») ont démontré qu'il était nécessaire de prendre des mesures importantes pour la cohésion sociale, la citoyenneté, le travail de mémoire, la lutte contre le racisme et les discriminations. La Commission spéciale «Congo – passé colonial» n'est pas parvenue à un consensus sur le résultat final et elle a notamment buté sur la question des excuses, craignant une avalanche de demandes de réparation. Dans le même temps, les Pays-Bas ont présenté des excuses pour leur passé esclavagiste et colonial, notamment en Indonésie, sans que cela y déclenche une course aux réparations financières.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement avance sur la mise en œuvre du tronc commun dans l'enseignement obligatoire. Toutefois, en dehors de ce point, les avancées sont plutôt maigres. Par exemple, aucune perspective n'existe véritablement pour les années de l'enseignement secondaire qui suivent celles du tronc commun ainsi que pour l'enseignement supérieur. La résolution demande pourtant au gouvernement d'entamer avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le monde étudiant et le monde associatif, dans le respect de l'autonomie des établissements, l'inclusion de l'enseignement du passé colonial dans les cursus dès les premières années.

Monsieur le Ministre-Président, la résolution votée par le Parlement vous a confié la coordination de la concrétisation de ce plan. Je souhaite donc faire le point avec vous sur la concrétisation globale de la résolution par le gouvernement. Quelles ont été les principales réalisations et quelles sont les ambitions concrètes de votre gouvernement à ce sujet d'ici la fin de la législature? La résolution prévoit également que vous présentiez devant le Parlement un rapport exposant les initiatives prises. Quel est l'agenda du gouvernement en ce qui concerne la présentation de ce rapport? Quand sera-t-il présenté au Parlement?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour votre question qui me permet de faire le point sur ce chantier.

Fermement engagé dans la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination, le gouvernement n'a pas attendu le plan transversal, structurel et inclusif relatif à l'histoire coloniale belge et à ses conséquences pour prendre à bras-le-corps l'histoire coloniale belge.

Dans l'enseignement obligatoire, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), le nouveau référentiel du cours de formation historique, géographique, économique et sociale (FHGES) prévoit désormais de manière explicite l'enseignement de l'histoire de la colonisation belge de l'Afrique, tout particulièrement du Congo, du Rwanda et du Burundi, et ce, dès la deuxième année de l'enseignement secondaire, ainsi qu'en troisième année secondaire. En cinquième et sixième années secondaires, dans le cadre du cours d'histoire, les élèves sont amenés à utiliser les éléments de connaissance qu'ils ont acquis pour consolider leur compréhension de l'outil conceptuel sur la colonisation et la décolonisation en approfondissant leurs connaissances générales sur la colonisation.

En ce qui concerne l'éducation historique dans une perspective transversale, la nouvelle direction Citoyenneté, Mémoire et Démocratie (CiMédé) du ministère est chargée de mettre en œuvre des soutiens inscrits dans le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (décret «Mémoire») et elle est active depuis de nombreuses années sur le sujet. Ses activités prennent la forme de partages d'informations concernant les ressources et outils existants, d'actions de sensibilisation, ainsi que de l'organisation des journées ouvertes visant le partage d'outils et de pratiques pédagogiques. La prochaine journée pédagogique de ce type aura d'ailleurs lieu le 27 avril prochain au Musée royal d'Afrique centrale.

Votre question tombe à pic: dans le cadre du dernier appel à projets extraordinaire du décret «Mémoire» sur lequel le gouvernement a statué pas plus tard que jeudi dernier, huit projets liés à cette thématique spécifique ont été mis en avant et soutenus. Les précédents appels à projets avaient déjà repris le génocide, notamment des Tutsis au Rwanda, comme thématique importante en 2019.

En complément, je précise que le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (décret «PCI») accorde également une série de soutiens pour des projets dans le périmètre de cette thématique.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'ARES fournit un travail pluriel sur la question à travers le financement de projets liés à la décolonisation et à la coopération au développement, mais également à travers l'ancrage de cette thématique dans le cadre de son programme de coopération au développement 2022-2027 et du cadre stratégique commun, avec son équivalent flamand.

Notons également la volonté transversale de l'ARES d'acter une meilleure prise en compte de l'expérience et de l'expertise des boursiers issus de nos pays partenaires dans les formations internationales cofinancées par l'ARES. Rappelons aussi l'augmentation du budget des chaires universitaires du Sud pour augmenter la mobilité des experts des pays partenaires au sein de ces formations internationales.

S'agissant du rapport exposant les initiatives mises en œuvre en la matière, la résolution prévoit une présentation devant le Parlement tous les deux ans. Je comprends évidemment votre souhait d'en savoir davantage dès maintenant, mais il est à ce stade encore trop tôt pour définir une date précise. Mes équipes y travaillent en bonne concertation avec les équipes des autres ministres concernés, au vu du caractère transversal du plan.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir apporté ces informations. Je connais très bien le dossier. Comparé à la situation d'il y a dix ans, je préfère voir le verre à moitié plein. Il y a eu bon nombre d'avancées!

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que certains élèves peuvent arriver à l'université et en haute école sans avoir eu le moindre cours sur l'histoire coloniale. Ces cours ne sont pas donnés ou ils sont tout simplement mal donnés. Cependant, certains enseignants donnent correctement ces cours et ils devraient faire profiter leurs collègues de leur expertise. Un échange de bonnes pratiques doit faire partie de la réflexion. Leurs collègues moins outillés ont besoin de ressources pour être mieux préparés. Il serait inacceptable que, d'ici la fin de la législature, il n'y ait pas de cours obligatoire sur l'histoire coloniale au Congo, Rwanda et Burundi. Ces cours pourraient aussi être l'occasion pour les enseignants d'évoquer la colonisation au Moyen-Orient ou en Amérique du Sud. Le gouvernement doit faire des efforts à ce sujet.

Les appels à projets extraordinaires sont une première bonne réponse. Néanmoins, il faut réfléchir à rendre ces appels à projets permanents et structurels, à l'instar de ce qui s'est fait pour le travail de mémoire. Certains élèves arrivent à l'université sans avoir eu de cours sur l'histoire de l'Afrique, y compris sur l'histoire précoloniale. Il faudrait penser à organiser des cours permanents, surtout en première année de l'enseignement supérieur. C'est comme cela que l'on combat les stéréotypes. Les cours abordent l'histoire postcoloniale de l'Afrique et omettent le fait que ces civilisations sont millénaires. L'UNESCO a publié l'«*Histoire générale de l'Afrique*» en onze volumes; cette œuvre peut être une ressource pédagogique utile

En 2022, le Parlement a adopté la résolution relative à la mise en place en Fédération Wallonie-Bruxelles d'un plan transversal, structurel, inclusif relatif à l'histoire coloniale belge et à ses conséquences et j'espère qu'il pourra disposer avant la fin de la législature du rapport que le gouvernement doit lui transmettre.

1.7 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Troisième édition de l'opération "Plaisir d'apprendre"»

M. Michele Di Mattia (PS). – Lancée à votre initiative en 2021, Monsieur le Ministre-Président, et destinée aux enfants francophones scolarisés de la sixième année primaire à la cinquième année secondaire, l'opération «Plaisir d'apprendre» vit sa troisième édition et rencontre un succès grandissant. Elle vise principalement à lutter contre le décrochage scolaire et social grâce à l'organisation d'une remédiation scolaire et d'activités culturelles et sportives. Les villes et communes wallonnes, qui constituent le niveau de pouvoir le plus apte à créer des liens et des partenariats entre les acteurs locaux, ont été impliquées dès le début. En Wallonie et à Bruxelles, les dernières statistiques font état de 56 communes participantes pour environ 1 600 enfants accueillis.

Pour l'édition 2023, un courrier reprenant les modalités d'adhésion et un courriel concernant l'appel à participation ont été adressés à 272 communes wallonnes et bruxelloises, la Communauté germanophone n'étant évidemment pas incluse. Celles-ci avaient jusqu'au 31 mars 2023 pour s'inscrire sur la plateforme SUBside de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À quelques jours de l'échéance pour l'envoi des décisions concernant l'octroi des subventions, combien de communes se sont-elles inscrites à l'opération «Plaisir d'apprendre» de cette année? Combien étaient-elles en 2022? Quels sont les moyens prévus pour cette troisième édition? Permettront-ils de financer équitablement l'ensemble des inscrits? Par ailleurs, au terme de la précédente édition, vous avez indiqué qu'aucune association de communes n'avait été enregistrée, ce qui est regrettable. De telles associations pourraient-elles être mises en avant pour susciter davantage l'intérêt des acteurs locaux dans les zones plus morcelées?

À titre de comparaison, l'opération «Été solidaire» rassemble aujourd'hui près de 200 communes, alors qu'à peine une trentaine de communes ont participé à sa première édition en 1994. Quels enseignements pourrions-nous tirer des méthodes employées par les organisateurs de cette opération pour démultiplier l'engouement vis-à-vis de l'opération «Plaisir d'apprendre»?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – L'opération «Plaisir d'apprendre» se tiendra à nouveau durant les vacances de printemps et d'été 2023. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Député, l'opération a pour objectif d'inciter les communes à organiser, au bénéfice des enfants scolarisés entre la sixième année primaire et la cinquième année secondaire, des activités de remédiation et de soutien scolaires et de les coupler à des activités culturelles et sportives.

Les communes intéressées pouvaient s'inscrire à l'opération «Plaisir d'apprendre» jusqu'au 31 mars 2023 sur la plateforme SUBside de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les inscriptions sont désormais clôturées. Après analyse des

dossiers, je proposerai l'octroi des subventions aux communes lors de la séance du gouvernement du 20 avril prochain. Je salue votre enthousiasme pour cette opération qui nous tient tous deux à cœur. Toutefois, vous comprendrez que je réserve la primeur des informations à mes collègues. Je ne manquerai pas de vous informer des décisions du gouvernement dès le 20 avril prochain.

Un montant de 592 000 euros est disponible pour l'organisation de cette troisième édition de l'opération «Plaisir d'apprendre. Il permettrait d'accueillir jusqu'à 4 228 enfants lors des différentes activités. Ce montant devrait suffire pour répondre aux demandes des communes inscrites.

Par ailleurs, je vous informe que deux communes hennuyères ont décidé de s'associer cette année. Les modalités d'organisation permettent des collaborations entre les communes, sans obligation toutefois. La volonté de mener des projets supra-communaux relève de l'autonomie communale. Je serais bien sûr heureux que davantage de communes s'associent pour participer à l'opération.

Il est sans doute vrai que le succès de l'opération «Été solidaire» s'explique par la simplicité du modèle. Je m'en suis d'ailleurs inspiré pour l'opération «Plaisir d'apprendre». Nous savons que beaucoup de communes critiquent aujourd'hui le nombre d'appels à projets et la complexité des dossiers à remplir. J'ai donc vraiment tenté de créer ici des collaborations avec les communes, basées sur la confiance et la loyauté. Je crois savoir que les communes apprécient cette simplicité.

Toutefois, les règles d'organisation des activités de remédiation et de soutien scolaire et des activités culturelles et sportives proposées simultanément impliquent une charge de travail plus conséquente que celle de l'opération «Été solidaire», qui consiste uniquement à engager et accompagner des étudiants jobistes. Cela nécessite donc une mobilisation supplémentaire des ressources humaines des associations culturelles et sportives dont le planning est déjà parfois bien chargé pendant les vacances.

Je suis cependant ouvert à toute suggestion d'amélioration et j'invite les communes à les formuler dans leurs rapports d'activités. Nous serons sans doute en mesure de dresser un bilan plus solide après ces vacances d'été. Certains ont suggéré de formaliser l'opération dans un décret. Je ne l'exclus pas, mais il est tout de même nécessaire d'attendre les résultats de la prochaine édition. Nous ne pourrions plus prétexter que les communes n'étaient pas au courant; elles auront simplement fait montre de leur volonté d'y participer ou pas. Nous ferons donc le point après les vacances.

M. Michele Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour la clarté de vos propos, votre franchise et les principes avec lesquels vous entendez faire évoluer ce modèle. Effectivement, ce dossier me tient à cœur et est important pour beaucoup de gens. Lorsque vous avez fait cette proposition, cer-

tains y ont peut-être vu une opportunité liée à la sortie de la crise sanitaire. Pourtant, l'intention était autre. Les vacances scolaires constituent, pour les familles plus populaires, un temps particulièrement long, qui est déstructurant pour les enfants. Votre initiative est donc à saluer. Il serait formidable qu'elle soit coulée dans un décret. Comment faire en sorte que plus de communes y participent? J'imagine que vous y réfléchissez. Le tout est de trouver le bon équilibre avec ce qui se fait déjà dans les communes et les villes. Je serais ravi que vous me communiquiez les résultats après le 20 avril.

1.8 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius, intitulée «Suivi de la situation au bord du chaos en Israël»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises sur la situation en Palestine, avec laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des relations notamment diplomatiques et politiques, et mène des projets entre autres au travers de l'accord de coopération qui nous lie. Par conséquent, notre Fédération finance toute une série de projets menés en partenariat sur le terrain, dans les domaines culturel, de l'éducation ou encore de la défense des droits humains.

Cependant, depuis les dernières élections et l'arrivée au pouvoir en Israël d'un gouvernement ouvertement raciste, extrémiste, ultranationaliste, homophobe et antidémocratique, la violence sur le terrain s'intensifie de jour en jour. La population israélienne elle-même manifeste courageusement depuis plus de dix semaines consécutives dans les rues pour le rétablissement de l'État de droit, mais rien n'y fait! La colonisation et les annexions illégales se poursuivent voire s'intensifient. La politique d'apartheid s'institutionnalise également au fil des réformes qui sont portées par le gouvernement Netanyahu.

Tous les jours, la Palestine et les Palestiniens sont victimes de violences. Dans un récent rapport sur la santé physique et mentale des Palestiniens vivant dans le sud de la Cisjordanie, Médecins sans frontières (MSF) affirme que «les accès aux services de base et soins médicaux sont très restreints, il règne une insécurité constante, les cas de dépressions et de troubles du stress post-traumatique sont en augmentation».

Les Palestiniens font l'objet de déportations forcées. Les colons détruisent leurs maisons et y établissent leurs colonies. La violence des colons est une violence d'État puisqu'elle profite à la stratégie d'annexion qui est poursuivie par le gouvernement israélien. Cette situation d'occupation permet aux autorités israéliennes de contrôler toute l'économie ainsi que tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniens.

Il y a quelques semaines, le Premier ministre palestinien Mohammad Shtayyeh a dénoncé les propos qu'il juge odieux du ministre des Finances israélien, Bezalel Smotrich. Ce dernier a complètement nié l'existence des Palestiniens en tant

qu'individus et peuple. Cette attitude est inadmissible et indigne. Une fois de plus, ces propos attisent la haine et la violence, une spirale alimentée au fil des jours. Nous pouvons encore déplorer les récents événements qui se sont déroulés sur les lieux saints, théâtres de nouvelles provocations et violences de la part de colons extrémistes juifs, en présence de ministres israéliens sous la protection des forces de sécurité israéliennes.

Je voudrais revenir sur la récente carte blanche parue dans «*La Libre Belgique*». Ses auteurs décrivent un gouvernement de l'État d'Israël extrémiste qui bafoue depuis des dizaines d'années les droits fondamentaux et le droit international. Selon les auteurs, notamment Simone Süsskind, le fait que les autorités israéliennes adoptent et assument des comportements racistes anti-arabes discrédite leur implication dans la lutte contre l'antisémitisme. Cette carte blanche revient notamment sur la controverse portant sur la définition de l'antisémitisme formulée par l'*International Holocaust Remembrance Alliance* et largement adoptée par les États, universités et autres institutions publiques. D'après les auteurs, certains instrumentalisent cette définition afin d'empêcher toute critique de l'État d'Israël. Ce n'est pas tant la définition en tant que telle qui pose question, mais bien les onze exemples qui lui sont assortis. Sept d'entre eux désignent en effet comme étant antisémite le simple fait de critiquer l'État d'Israël. Dès lors, qualifier de régime d'apartheid la politique israélienne relèverait finalement d'antisémitisme. Nous sommes face à un musèlement de la liberté d'expression. Les auteurs reviennent également sur la journée d'étude du 21 mars organisée en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Ils estiment que cette démonstration augmente le danger de voir tout discours critique à l'égard d'Israël être frappé du sceau d'antisémitisme.

Les appels de la communauté internationale à un apaisement se multiplient face à la contestation populaire que suscite le projet de réforme de la justice. De quels éléments d'analyse pouvez-vous nous faire part dans ce cadre?

La Belgique étant pour les trois prochaines années appelée à devenir membre du Conseil des droits de l'homme, avez-vous pu avoir des échanges avec la ministre fédérale des Affaires étrangères sur la position de notre pays face aux violations manifestes et répétées des droits humains en Palestine?

Enfin, lors d'un précédent échange, nous avons parlé du programme de coopération bilatérale directe pour la période 2019-2023. Qu'en est-il du programme de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE) pour la période 2022-2026? Avez-vous pu faire le point sur la mise en œuvre de nos différents projets et programmes de développement avec nos partenaires sur place?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – On observe depuis plus de trois mois un important mouvement de protestation contre le projet de loi du gouvernement

israélien. Il ne semble pas faiblir malgré la pause dans le processus législatif de la réforme de la justice annoncée par le Premier ministre le 27 mars dernier. En effet, la forte mobilisation des citoyens et des institutions académiques et culturelles a conduit le gouvernement Netanyahu à geler momentanément ce projet de réforme. Nul ne peut déterminer à l'heure actuelle quelle sera l'issue de la situation et on ne peut écarter aucune hypothèse, dont celle d'un blocage comme ceux, nombreux ces derniers mois, qui ont mené à la chute de plusieurs coalitions successives. Il semble néanmoins qu'on assiste à un début d'apaisement relatif.

Eu égard à la situation sur le terrain, la position de la Belgique a évolué. Notre ambassade à Tel-Aviv a toujours des contacts avec les autorités israéliennes, mais ils ont été rétrogradés du niveau officiel au niveau de travail et ont été considérablement réduits en nombre. En outre, aucune visite officielle n'est prévue. Parallèlement, les contacts continus avec la société civile en Israël doivent permettre de soutenir la culture et les ONG de consolidation de la paix.

Par ailleurs, la Belgique soumettra prochainement au niveau européen la proposition d'interdire aux colons israéliens radicaux l'accès au territoire européen, sur la base du Système d'information Schengen II (SIS II) de l'espace Schengen.

Quant au programme 2022-2026 de l'APEFE pour la Palestine, il a été placé sous le signe de la promotion du développement inclusif pour les personnes handicapées en Cisjordanie. L'objectif de ce programme est que les personnes en situation de handicap en Cisjordanie, en particulier les jeunes et les femmes, soient qualifiées, autonomisées et activement engagées dans une éducation et un travail décent de leur choix. Le partenaire est un hôpital bien établi et de bonne réputation, offrant un large éventail de services médicaux. C'est également un acteur social important en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap grâce à son programme de réadaptation à base communautaire.

La stratégie du programme de l'APEFE est de fournir aux personnes en situation de handicap des prestations et services de qualité inclusifs dans le domaine paramédical, de santé mentale, de réadaptation, d'éducation et d'autonomisation économique au niveau communautaire, dans une perspective d'inclusion socioéconomique. Enfin, le programme vise à renforcer les capacités du partenaire local à devenir un centre de référence sur les questions de handicap, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Le budget de ce programme s'élève à 2 250 000 euros et est financé par l'État fédéral. Par exemple, en 2022, 40 enfants ont bénéficié d'une évaluation éducative spécialisée à la suite de laquelle ils ont été orientés vers les institutions et interventions éducatives les plus appropriées tandis que 72 personnes ont bénéficié d'une orientation et d'une évaluation professionnelles.

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Aucune paix ne sera sans doute possible sans respect des droits humains, sans justice et sans souci d'égalité à l'égard des Palestiniens. Les racines du mal sont connues: l'occupation, les annexions illégales, la colonisation, la politique d'apartheid menée par le gouvernement israélien, ainsi que toutes ces violences que subissent les Palestiniens et les violations continues du droit international qui s'aggravent et s'institutionnalisent avec le nouveau gouvernement en place. Les conséquences sont également connues avec un cycle de violences qui s'intensifie.

Resterons-nous les spectateurs du chaos annoncé ou agirons-nous? Comme nous l'avons fait pour l'Iran, pour l'Ukraine, pour le peuple ouïghour, je plaide pour que nous agissions face à cette situation inacceptable. Continuons à soutenir les associations israéliennes et palestiniennes qui luttent pour la défense des droits humains sur le terrain, et opposons-nous, partout où nous pouvons le faire et où nous avons une voix, à la reconnaissance de l'annexion de la Cisjordanie par Israël. Défendons les sanctions contre les colons violents, mais aussi l'interdiction de tout commerce avec les colonies israéliennes illégales. Ces actions me semblent importantes, quel que soit le niveau de pouvoir concerné, sur les plans politique et diplomatique.

1.9 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Avenir du réseau des agents de liaison académique et culturelle (ALAC) (suivi)»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, depuis l'annonce, en 2021, de votre volonté de supprimer le réseau des agents de liaison académique et culturelle (ALAC), plusieurs personnalités issues des secteurs culturel et académique ont signé deux cartes blanches qui ont été publiées pour s'opposer à cette suppression. La carte blanche publiée dans le journal «*Le Soir*» du 16 septembre 2022 alerte sur la «catastrophe en matière de rayonnement culturel international et de politique linguistique» qu'engendrera cette suppression et dénonce votre volonté de démembrer le «seul véritable instrument de promotion internationale de la culture et de la langue» de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Que ces agents, qui «mènent depuis des années un travail de fond pour accompagner nos artistes et nos chercheurs», soient invités à rentrer en Belgique est incompréhensible pour les signataires. Pour eux, cela signifie la perte de «points de contact précieux, de spécialistes de la culture belge francophone, de fins connaisseurs des acteurs culturels et universitaires étrangers.»

Les signataires ne sont aucunement rassurés par la manière dont vous envisagez de compenser cette perte. Comment les délégués déjà en place à l'étranger ou à de nouveaux postes à Bruxelles pourront-ils effectuer le travail jusqu'ici assuré par les ALAC? Les premiers ont déjà de nombreuses tâches à assumer et les seconds ne pourront pas, par définition, constituer des relais sur le terrain. Au mois d'octobre dernier, lorsque je vous ai interrogé sur le futur des ALAC, vous m'avez

répondu que votre administration vous avait transmis des propositions qui sont à l'analyse, conjointement avec votre homologue wallon. Une note devait être proposée dans les plus brefs délais au gouvernement.

Quelles sont les conclusions de l'analyse des propositions faites par votre administration? Une note a-t-elle bien été transmise au gouvernement? Que contient-elle? Sera-t-elle bien soumise au Parlement et dans quel délai? C'est important. Qu'advient-il finalement du réseau des ALAC?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – La Note de politique internationale (NPI) mentionne que: «La Fédération Wallonie-Bruxelles veillera à plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité pour ses différents réseaux agissant, à l'étranger, en son nom, en celui de la Wallonie et de la COCOF. En clair, la volonté est de clarifier qui fait quoi et avec quels objectifs.» La note prévoit aussi d'optimiser «les interactions entre les différentes composantes de ses réseaux afin d'éviter les doublons et chevauchements qui peuvent coûter en lisibilité et sur le plan financier.»

Sous mon impulsion et celle d'Elio Di Rupo, le gouvernement wallon et celui de notre Fédération ont effectivement décidé, ce jeudi 6 avril, de réformer les réseaux sectoriels de Wallonie-Bruxelles à l'étranger. L'objectif de cette réforme est de renforcer la diplomatie scientifique, académique et culturelle des deux entités. Les réseaux Wallonie-Bruxelles à l'étranger constituent des instruments indispensables pour représenter et défendre les atouts comme les intérêts de la Wallonie et de notre Fédération sur la scène internationale. Ils permettent d'augmenter l'impact, l'influence et la notoriété à l'étranger de Wallonie-Bruxelles et de ses opérateurs.

L'ambition de la réforme est limpide: clarifier, objectiver et simplifier l'organisation actuelle des différentes composantes internationales pour davantage de lisibilité, de cohérence et d'efficacité. Jusqu'à présent, l'architecture des réseaux sectoriels Wallonie-Bruxelles était organisée sur trois niveaux: les agents de liaison scientifique (ALS), les ALAC et les chargés de projets. Il a été décidé de restructurer le réseau en deux niveaux distincts: d'une part, un réseau de conseillers scientifiques et académiques – instruments de diplomatie scientifique et académique – et, d'autre part, des chargés de développement culturel et patrimonial, instruments de diplomatie culturelle.

Les conseillers scientifiques et académiques et les chargés de développement culturel et patrimonial seront directement rattachés aux délégations générales ou, en leur absence dans un pays, à un bureau de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX). Cette réorganisation se justifie par le fait que leurs missions font partie intégrante des missions des délégués généraux qui constituent la colonne vertébrale de l'action de la Wallonie et de notre Fédération à l'international. La diplomatie scientifique et académique reposera sur un

réseau à l'étranger de 10 conseillers scientifiques et académiques. Quatre nouvelles destinations seront couvertes par la présence de conseillers scientifiques et académiques, en plus des 6 existantes: Allemagne, Brésil, Canada, États-Unis, Suisse et Suède. Ces quatre nouvelles destinations sont l'Espagne, la France le Japon et le Royaume-Uni.

La diplomatie culturelle s'appuiera sur 21 chargés de projet existants désormais appelés «chargés de développement culturel et patrimonial», avec deux nouvelles localisations à Varsovie et Bucarest dans le cadre d'un renforcement de partenariat avec l'Europe de l'Est. Ils travailleront à la promotion de nos opérateurs culturels, mais feront également le lien avec les industries culturelles et créatives et d'autres compétences comme le patrimoine, le tourisme ou la formation.

La réorganisation du réseau sectoriel permettra une meilleure interopérabilité entre les différents réseaux, tout en évitant les doublons et chevauchements. En rationalisant les modes de fonctionnement actuels, nous souhaitons assurer le rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale. En donnant plus de cohérence, d'efficacité et de lisibilité à nos réseaux, ceux-ci pourront pleinement mener à bien leurs missions: la défense et la promotion des intérêts et des atouts de la Fédération. En définitive, le gouvernement souhaite ainsi offrir à ses délégations générales les leviers efficaces pour faire rayonner la Fédération et l'ensemble de ses acteurs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, je ne suis pas du tout rassuré par votre réponse et vos prévisions. Si les quatre nouveaux conseillers scientifiques et académiques pouvaient éventuellement reprendre le rôle des ALAC actuels, ils devront assurer des tâches supplémentaires et je ne vois pas comment cela sera possible. Vous dites vouloir éviter les doublons, mais les tâches étaient, au contraire, claires et distinctes jusqu'à présent. Je crains que des ALAC soient laissés-pour-compte à la suite de cette réforme, car, même si quatre d'entre eux reprennent les postes de conseillers scientifiques et académiques, sept seront abandonnés. Je crains surtout qu'ils ne puissent plus mener leur mission de manière optimale et assurer le développement de la culture belge francophone à l'étranger.

1.10 Question de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Décision du Canada à l'égard de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – La semaine passée, le Canada, membre important de l'OIF, a annoncé réduire de trois millions de dollars canadiens sa dotation à l'organisation pour au moins une année. La contribution entière du Canada est de l'ordre de 15 millions de dollars. Ces millions, à savoir la dernière tranche, représentent une somme importante pour les huit pays bailleurs de l'OIF.

Cette décision ferait suite au sondage interne sur le climat de travail et aux dernières décisions controversées prises par la secrétaire générale de la Francophonie,

Louise Mushikiwabo. Ce sondage fait état d'un climat de travail toxique. Sur les 209 personnes interrogées, 44 % pensent avoir été victimes de harcèlement moral au travail et 9 % de harcèlement sexuel. Plusieurs experts déplorent l'emprise dont fait preuve Mme Mushikiwabo et ses méthodes de gestion de l'organisation. En effet, la secrétaire générale de l'OIF a procédé à une restructuration de l'organigramme en s'arrogeant certains pouvoirs, notamment au détriment de la Québécoise Caroline Saint-Hilaire, la nouvelle administratrice de l'organisation. Mme Mushikiwabo a également effectué de nombreuses nominations qui paraissent discrétionnaires. Ces changements ont été effectués sans consultation et en l'absence de l'administratrice, qui se voit donc imposer l'équipe avec laquelle elle aura à travailler. Cette façon de procéder suscite des inquiétudes légitimes, notamment de transparence, parmi les pays membres.

Si chacun est libre d'apprécier l'actuel management de l'OIF, nous devons adopter une tolérance zéro face au harcèlement. Mme Mushikiwabo a fait de la lutte contre le harcèlement une politique volontariste de l'OIF. Ce sondage avait pour vocation d'apporter des retours de terrain sur cette question.

Il me semble également essentiel de retrouver un cadre serein, où la concorde ne serait pas seulement une déclaration d'intention, mais bien la norme. Mme Saint-Hilaire est déjà la troisième personne à occuper la fonction d'administrateur de l'OIF depuis le début du mandat de Mme Mushikiwabo. Les tensions sont désormais régulières entre le numéro 1 et le numéro 2 de la Francophonie.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre analyse de la situation? Quelle est la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet? Vous êtes-vous entretenu avec vos homologues canadiens sur la diminution de la dotation du Canada à l'OIF? Envisageons-nous de prendre des mesures similaires? D'après vous, ne faudrait-il pas améliorer la gouvernance et la transparence de l'OIF? Quelles mesures la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle préconiser afin d'apaiser les tensions?

Par ailleurs, depuis un certain nombre d'années, la proportion des crédits de la Francophonie s'est inversée. Ceux liés au financement du personnel dépassent désormais très largement ceux liés au financement des programmes, ce qui est particulièrement inquiétant. Cela donne le sentiment aux bénéficiaires des programmes de l'OIF que cette dernière n'a plus les moyens de sa politique. L'OIF perd donc en crédibilité. Ne serait-il pas souhaitable de revenir à la situation antérieure? Durant les mandats de M. Boutros Boutros-Ghali ou de M. Abdou Diouf, les crédits liés au développement des programmes étaient largement supérieurs à ceux affectés au personnel. Est-il vraiment nécessaire d'ouvrir des représentations partout dans le monde quand les crédits destinés à mener des programmes sont insuffisants?

Enfin, le Canada a annoncé que les trois millions de dollars qu'il ne verserait pas à l'OIF ne retourneraient pas dans les caisses du Trésor canadien. Ils seront reversés à des opérateurs de la Francophonie, que ce soit TV5MONDEplus ou d'autres. Si l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui est le bras parlementaire consultatif de l'OIF, se voyait ainsi renforcée, je ne serais évidemment pas fâché. Je sais qu'une telle possibilité fait l'objet de discussions. Quoi qu'il en soit, la crédibilité de l'OIF a un impact sur celle de toute la Francophonie, qu'elle soit gouvernementale ou parlementaire. Or ce qu'il s'y passe pour le moment ne renforce pas cette crédibilité.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur le Député, je tiens à souligner que cette question n'a jusqu'ici pas été évoquée dans les instances de l'OIF. Selon la presse québécoise, la ministre canadienne des Affaires étrangères en a informé par lettre la secrétaire générale de la Francophonie. Comme vous l'avez rappelé, le Canada est le deuxième contributeur de l'OIF. Sa contribution statutaire, et par conséquent obligatoire, qui s'élève à plus de 15 millions d'euros, n'est pas visée par cette réduction et sera donc maintenue. Cette coupe budgétaire canadienne concerne sa contribution volontaire de deux millions d'euros environ, échelonnée sur trois ans. La ministre a décidé de la supprimer temporairement pendant une année. Ainsi, la perte subie par l'OIF s'élèvera pour l'instant à environ 660 000 euros par an. Si ce montant est temporairement perdu par l'OIF, il n'est en revanche pas complètement perdu pour la Francophonie puisque la ministre canadienne a indiqué qu'il sera reversé aux opérateurs et institutions francophones.

Il est difficile de me prononcer sur cette décision et sur les raisons qui ont motivé ce choix. Je constate cependant qu'elle coïncide avec la décision de la secrétaire générale de l'OIF de ne pas renouveler le contrat de l'ancien administrateur de l'OIF, dont la candidature avait été portée par le Canada. Cette décision a été tendue et a aussi perturbé les relations entre le Canada et l'OIF.

Si je n'ai pas eu d'échange direct avec mes homologues canadiens à ce sujet, ce point a toutefois été soulevé par la représentante du Canada lors du Conseil permanent extraordinaire de la Francophonie du 21 mars dernier. Je ne manquerai pas, très prochainement, d'avoir un échange avec mes homologues du Québec. Lors du Sommet de la Francophonie de Djerba, j'ai constaté à quel point le Premier ministre du Québec était un soutien très solide de la Francophonie et combien les autorités canadiennes l'étaient moins. C'est une réalité à garder à l'esprit.

Mme Mushikiwabo a regretté que ce dossier, qui relève du comité du personnel de l'OIF, ait été divulgué. Elle a réaffirmé sa tolérance zéro envers toute forme de harcèlement. J'y serai évidemment attentif. Je souhaite que l'arrivée de la nouvelle administratrice, la Québécoise Caroline Saint-Hilaire qui a pris ses fonctions le 4 avril dernier, puisse se dérouler dans un climat serein et moins tendu qu'actuellement.

Si des États et gouvernements membres de l'OIF ont certaines remarques à formuler, voire éprouvent certaines inquiétudes sur la gestion de l'organisation et du personnel, ils pourront les exprimer lors d'une prochaine réunion de la commission administrative et financière de l'OIF. La nouvelle administratrice pourra, si nécessaire, faire le point à ce sujet. Un point consacré à la gouvernance est toujours mis à l'ordre du jour des sommets de la Francophonie à celui des nombreuses réunions. Il ne faut pas hésiter à faire part des remarques à la secrétaire générale. En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne manquerai évidemment pas, comme je le fais d'ailleurs depuis mon entrée en fonction, de rappeler l'importance d'améliorer la gouvernance et la transparence à l'OIF. Soyez convaincu que j'y serai encore attentif.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-président, j'espérais vous entendre exprimer le point de vue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je comprends que vous ne puissiez commenter la position du Canada à ce stade. Toutefois, j'ai présenté mon avis sur les dérives de l'OIF en matière de gestion du personnel. Je n'évoquerai pas les faits de harcèlement qui font l'objet d'un suivi et je ne doute pas de la volonté de la secrétaire générale à cet égard.

Mais le fait que la deuxième personne la plus importante de l'OIF est privée d'une partie de ses compétences, que des engagements sont faits de façon discrétionnaire et que les montants consacrés au personnel sont plus élevés que ceux destinés aux programmes donne du grain à moudre à ceux qui voudraient nuire à la Francophonie. Je vous questionnerai à nouveau sur ce dernier point, car vous ne l'avez pas abordé.

Pour en être d'ardents défenseurs, ni vous ni moi ne le souhaitons. La prise de position canadienne ne me plaît pas du tout. Même si le Canada verse la contribution financière retirée à l'OIF à d'autres opérateurs francophones, j'estime que le message délivré à la communauté francophone n'est pas bon. Certes, c'est une alarme et nous ne devons pas la négliger, ce baromètre sert d'indicateur et révèle des vents contraires dont il faut tenir compte.

Je compte sur vous pour porter cette voix et prôner un retour vers une gouvernance apaisée de l'OIF, en particulier dans le chef de Mme Mushikiwabo, puisque c'est bien d'elle dont il s'agit et de sa gestion que le Canada met en cause aujourd'hui. Certes, ce dernier le fait peut-être sous le couvert de considérations très canado-canadiennes, mais indépendamment de cela, il faut avouer qu'il y a matière à alimenter la contestation à l'OIF.

1.11 Question de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Le Sahel, enjeu d'un califat djihadiste»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Véritable frontière naturelle entre l'Afrique subsaharienne au nord et les savanes soudanaises au sud, le Sahel est convoité par de nombreux acteurs. Parmi eux, les djihadistes en ont fait un de leurs terrains de

prédilection pour développer leur emprise territoriale et poser les bases d'un califat islamique où la charia serait la norme législative. C'est l'un des scénarios évoqués par Luis Martinez, directeur de recherche au Centre de recherches internationales (CERI) à l'Institut d'études politiques de Paris, spécialiste du Maghreb et consultant pour l'Union européenne en Afrique subsaharienne.

Toutefois, s'il y a quelques mois, les djihadistes tentaient d'imposer leurs vues par la force, profitant notamment de l'instabilité des États comme la Syrie ou l'Irak pour s'y implanter, il semblerait qu'ils aient appris de leurs erreurs et usent aujourd'hui d'une politique du «pourrissement», attendant l'usure des forces de défense de pays comme le Mali ou le Burkina Faso et espérant un compromis avec des alliés locaux partageant leurs idéaux.

Si la situation au Sahel est préoccupante et contraint une grande partie des médias, notamment européens, à quitter les territoires, M. Martinez préconise l'instauration d'une véritable coopération institutionnelle qui laisse aux Africains la liberté de gérer leurs politiques et où les partenaires occidentaux ne se présentent plus comme des bailleurs de fonds. Il souligne l'exemple de la Chine qui intensifie ses relations par le biais d'investissements massifs, sans se substituer aux institutions et pouvoirs en place.

Monsieur le Ministre-Président, quels retours recevez-vous de nos partenaires présents au Sahel, comme l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE), dans le cadre de nos programmes en cours? Comment ces programmes se poursuivent-ils dans ce contexte délicat, voire dangereux? Qu'en est-il de la présence de forces djihadistes dans ces zones? Avez-vous été informé d'exactions ou de menaces à l'encontre de nos ressortissants?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Le Sahel est une région comptant une population d'environ 80 millions d'habitants, répartis sur une surface totale de plus de 5 millions de kilomètres carrés, soit la superficie de l'Europe de l'Ouest. Même si je partage votre inquiétude concernant la dégradation rapide de la situation sécuritaire dans cette région, je me dois de prendre du recul face aux scénarios diffusés par les médias et les observateurs extérieurs. Nos partenaires présents sur place nous offrent des éclairages utiles concernant la situation sur le terrain.

Au Burkina Faso, qui souffre lui aussi du phénomène djihadiste, l'impact de la situation sécuritaire sur la coopération de Wallonie-Bruxelles international (WBI), de l'APEFE et des autres ONG et associations actives est analysé en permanence par WBI. Nous sommes attentifs à l'évolution de la situation. Nous sommes également conscients du délicat équilibre existant entre les conditions d'exercice de notre coopération et le soutien apporté aux populations.

Les différents opérateurs, sans nier les défis auxquels ils doivent faire face, souhaitent poursuivre les projets de coopération. Le programme de la commission

mixte permanente compte différents projets dans les domaines de l'eau et de l'environnement, de la santé, de la culture et de la promotion des droits fondamentaux. Ces domaines clés contribuent à la résilience des sociétés sahéliennes. Il s'agit d'autant de projets qui positionnent WBI et ses agents sur place en tant que partenaires de choix pour trouver des moyens de continuer d'agir en apportant des réponses concrètes aux questions de développement.

Pour ce faire, plusieurs points d'entrée prioritaires sont identifiés: l'appui à la restauration de la paix et de la démocratie, l'appui à la transition démocratique, le soutien à la société civile, l'appui aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et au développement de systèmes alimentaires durables et résilients, la promotion d'une croissance économique inclusive et durable ou encore l'emploi et un travail décent pour toutes et tous.

À l'heure actuelle, aucun incident n'est à déplorer concernant nos ressortissants. Par ailleurs, la plupart des interventions soutenues par WBI et l'APEFE se situent en dehors des zones à forte insécurité. Les mesures de sécurité ont néanmoins encore été renforcées pour être en mesure de s'adapter à la situation.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Je me réjouis d'entendre que des mesures de sécurité complémentaires ont été adoptées. Monsieur le Ministre-Président. Je serais intéressé d'en connaître les modalités. Nous savons que la situation peut rapidement basculer et notre Parlement a payé un lourd, puisqu'il a perdu un de ses agents qui est décédé dans le cadre d'une mission pour le compte de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Il est essentiel de prendre, dans la mesure du possible, des dispositions pour veiller à la sécurité physique de nos travailleurs sur place.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, de Mme Sybille de Coster-Bauchau, intitulée «Coopération de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la République tchèque à la suite des élections présidentielles», et de M. Julien Matagne, intitulée «Expulsion de deux journalistes françaises du Burkina Faso et état de la liberté de la presse dans le pays», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h40.*